

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 17 12 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix sept décembre, à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre TAURINYA, Maire.

Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Membres présents : 08

Qui ont pris part à la délibération : 10

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, M Claude COMMES, Mme Christelle OGOZALY, Mme Maryse CHARVIEUX, M Nicolas BENNES, Mme Laurence DJERROUD.

Absents excusés : M Vincent MANUGUERRA, Mme GIRAULT Elodie, M Gilles Coste, Bérengère RIVOALLAN

Absents : M Marc MALAUDAUD,

Procurations : Mme ALCON Laetitia donne procuration à M Bernard PACCIANUS

Mme Séverine MARCHETTI donne procuration à M Claude COMMES

Date de la convocation

09/12/2025

Date d'affichage

09/12/2025

Secrétaire de séance : M Nicolas BENNES

La règle du quorum est respectée.

Ouverture de séance à 18h35

M le maire rappelle que le compte rendu de la séance du 03/12/2025 a été communiqué par mail à tous les conseillers municipaux.

Le compte rendu de la séance du 03/12/2025 est validé à l'unanimité des membres votants et représentés.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA CC DES ASPRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EDUCATIF PS JEUNES DU SERVICE JEUNESSE

M le maire fait lecture de la convention de mise à disposition de locaux par la Commune de Brouilla au service jeunesse de la Communauté de communes des Aspres

Le Conseil Municipal oui l'exposé de son Président,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

approuve la convention telle que présentée et

Autorise M le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier .

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'AIT PROJET -BOULODROME-

Monsieur le Maire EXPOSE à l'Assemblée, le projet de la commune de rénover le Boulodrome situé sur l'aire de jeux du Viaduc.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander une aide auprès du Département et ce au titre de l'AIT 2026

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres votants ou représentés,

ACCEPTTE de demander une aide auprès du Département et ce au titre de l'AIT 2026, pour rénover le Boulodrome situé sur l'aire de jeux du Viaduc.

- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DE 2026 PROJET -BOULODROME-

Monsieur le Maire EXPOSE à l'Assemblée, le projet de la commune de rénover le Boulodrome situé sur l'aire de jeux du Viaduc.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander une aide auprès de la Région et ce au titre de 2026

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres votants ou représentés,

ACCEPTTE de demander une aide auprès de la Région et ce au titre 2026, pour rénover le Boulodrome situé sur l'aire de jeux du Viaduc.

- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

DEMANDE DE SUBVENTION A L ETAT DETR 2026 PROJET -LOCAUX MEDECINS-

Monsieur le Maire EXPOSE à l'Assemblée, le projet de la commune de proposer un local en location à des médecins

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander une aide auprès de l'Etat pour réaliser les dits locaux.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres votants ou représentés,

ACCEPTTE de demander une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 pour réaliser des locaux qui seront mis à disposition de médecin.

- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

DEMANDE DE SUBVENTION A L ETAT DSIL 2026 PROJET -LOCAUX MEDECINS-

Monsieur le Maire EXPOSE à l'Assemblée, le projet de la commune de proposer un local en location à des médecins

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander une aide auprès de l'Etat pour réaliser les dits locaux.

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres votants ou représentés,

ACCEPTTE de demander une aide auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2026 pour réaliser des locaux qui seront mis à disposition de médecin.

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

APPROBATION DE LA LIMITE DE TERRITOIRE COMMUNES DE BAGES ET DE BROUILLA-

Monsieur le Maire PRESENTE à l'Assemblée, le procès-verbal de délimitation des communes de Brouilla et de Bages au niveau du Chemin de Saint Jean Lasseilles à Bages.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver cette délimitation

Le Conseil municipal, OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres votants ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal de délimitation des communes de Brouilla et de Bages au niveau du Chemin de Saint Jean Lasseilles à Bages.

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

1/ Le lotissement les terrasses des Albères est lancé et avance bien les délais sont pour le moment respectés

2/ M le 1^{er} Adjoint informe l'assemblée que les premières promesses de ventes vont être actées les 18 et 22 décembre 2025

Séance levée à 19h03

Secrétaire de séance

Brouilla le 17 Décembre 2025

Le Maire

Pierre TAURINYA

